Callente Callente

REGLEMENT INTERIEUR SALSA CALIENTE

Une adhésion au cours Salsa Caliente vaut acceptation du présent règlement intérieur.

1. Inscription aux cours de danse et de Zumba.

Les cours de danse et les séances de zumba sont réservés aux adhérents de Salsa Caliente. Tout adhérent participant à un cours doit être inscrit à ce cours et doit avoir réglé une formule lui permettant de le suivre.

<u>L'inscription sur la liste des participants au cours</u> est obligatoire en début de chaque saison pour y avoir accès.

Aucune inscription ne sera validée sans une inscription complète en ligne, et un règlement à jour.

2. Règlement de l'adhésion

Le règlement des cours s'effectue pour l'année de septembre à juin.

L'adhérent à la possibilité s'il le souhaite de régler l'adhésion en plusieurs fois selon les modalités indiquées dans le formulaire d'inscription en ligne.

AUCUN REMBOURSEMENT ne sera effectué pour convenances personnelles.

Seules les demandes de remboursement dûment justifiées (professionnel, médical) seront prises en compte.

3. Le certificat médical

Un certificat médical annuel est demandé à chaque adhérent qui s'inscrit pour les séances de Zumba. Il doit mentionner : « apte à la pratique de la zumba ».

Il est obligatoire pour les séances de Zumba, l'association ne pourra être tenue responsable de toutes contre-indications médicales non portées à sa connaissance.

4. Tenue

Il est interdit d'accéder aux salles en chaussures de ville, il faut des chaussures propres adaptées à la salle. Les chaussures à talons sont interdites dans les salles avec parquet.

5. Assiduité et Bonne conduite

La bonne tenue des élèves conditionne la qualité de l'enseignement dispensé. L'écoute et les principes de bonne conduite à l'égard des professeurs et des adhérents, sont de mise. Pour le respect de soi-même et des autres, ainsi que pour une bonne progression individuelle et collective, l'assiduité aux cours est vivement recommandée.

6. Choix du cours

Seul le professeur est apte à déterminer le niveau qui convient le mieux, en cours collectifs comme en stage, à chaque élève. Merci de respecter son choix et ce, afin d'obtenir une homogénéité de travail dans chaque cours.

Callente

REGLEMENT INTERIEUR SALSA CALIENTE

7. Planning des cours

Le bureau de l'association Salsa Caliente se réserve le droit de modifier le planning des cours ou de les supprimer si un cours est suivi par trop peu d'adhérents ou pour toute autre raison importante.

8. Horaires

Les adhérents doivent respecter les horaires de cours. Aucun adhérent ne doit pénétrer dans la salle de cours tant que le cours précédent n'est pas terminé.

<u>Pour les MINEURS</u>: Les parents ou représentants légaux, devront s'assurer de la présence du professeur avant de laisser l'élève seul(e) à la salle de danse. Il est demandé aux parents de ne pas être présents pendant les cours.

Pour des raisons de sécurité, aucun élève de moins de 12 ans ne pourra quitter la salle de danse s'il n'est accompagné d'une personne majeure et responsable.

Pour les mineurs de plus de 12 ans, les parents signeront une autorisation de sortie s'ils souhaitent que ceux-ci quittent la salle de danse sans accompagnateur majeur

9. Il est interdit de fumer dans les salles de cours.

10. Responsabilités

L'association Salsa Caliente décline toute responsabilité :

- en cas de vol, d'oubli ou de perte d'objet personnel dans les salles de cours ou les salles de fêtes.
- en cas de report des cours suite à des causes indépendantes de sa volonté.

11. L'association Salsa Caliente a souscrit une assurance responsabilité civile.

12. Droits d'image

Pour des raisons de promotion de l'association Salsa Caliente, l'image des adhérents peut éventuellement être utilisée sous forme de photos ou de vidéos apparaissant sur le site internet, les réseaux sociaux, sur des DVD ou sur des supports papier de l'association.

Chaque adhérent a la possibilité de refuser l'utilisation de son image. En cas de refus décidé après l'inscription, l'adhérent est tenu de le signaler par courrier, suffisamment tôt au responsable du site internet par le biais de la messagerie du site et/ou par écrit adressé à l'association. Tout refus décidé postérieurement à l'inscription ou à une prise de vue déjà réalisée ne pourra être pris en compte pour la prise de vue concernée.